

Médiathèque du Pays du camembert



Règlement intérieur

Généralités

- La médiathèque de la Communauté de Communes du Pays du camembert est un service public ouvert à tous. Son rôle est de permettre l'accès à la culture, à la recherche documentaire, à l'éducation et aux loisirs.
- L'accès et la consultation des livres sur place sont libres et gratuits, la première fois. L'emprunt de documents à domicile, l'usage des postes informatiques impliquent une adhésion à la médiathèque.
- La médiathèque est un lieu silencieux : **l'usage du téléphone portable y est rigoureusement interdit.**
Il est interdit également de fumer, boire, manger.
Les animaux ne sont pas admis.
- **Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés**

Les moins de 18 ans peuvent venir consulter et emprunter seuls, mais ils demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- **L'usage du lecteur de DVD situé dans l'espace des tout-petits sur le site de Vimoutiers est réservé aux groupes scolaires.**
- Tout usager, inscrit ou simple visiteur, s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves ou négligences peuvent entraîner la suspension du droit de prêt et de l'accès à la médiathèque.

La location de la salle d'animation

Caution : 150 euros TTC, pour tous les utilisateurs

Pour les Particuliers

Montant de la location de la salle : <i>pour une journée</i>	75,00 € TTC
Utilisation du matériel audiovisuel : <i>à l'utilisation</i>	30,00 € TTC
Forfait pour les différents fluides : <i>pour toute semaine commencée</i>	25,00 € TTC

Pour les associations et pour les activités à caractère culturel

Mise à disposition gratuite	
Utilisation du matériel audiovisuel <i>à l'utilisation</i>	30,00 € TTC
Forfait pour les fluides + (si utilisation) <i>pour toute semaine commencée</i>	25,00 € TTC

Nous contacter

Site de Vimoutiers

Rue de Châtelet - 61120 - Vimoutiers

☎ 02.33.12.56.36

Email: mediatheque@cdc-camembert.fr

Site du Sap

Le Grand Jardin - 61470 - Le Sap

☎ 02.33.35.30.82

bibliotheque.le-sap@wanadoo.fr

[Site Internet : www.cdc-camembert.fr](http://www.cdc-camembert.fr)

Horaires d'ouverture

	VIMOUTIERS	LE SAP	
Lundi	10h-12h 14h-17h	Fermeture	Toute l'année
Mardi	10h-12h 14h-18h	14h-18h	
Mercredi	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h	
Jeudi	Fermeture	Fermeture	
Vendredi	10h-12h 14h-18h	16h-18h	
Samedi	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre
	10h-12h 14h-16h	10h-12h 14h-16h	Du 1 ^{er} novembre au 30 avril

Lors des manifestations exceptionnelles à Vimoutiers, le pôle de Vimoutiers

sera fermé au public le samedi toute la journée.

➤ En cas de retard dans la restitution des documents, l'abonné se verra adresser des lettres de rappel.

Un retard trop important entraînera une amende de 2.00 € par mois et par document en retard. Tout nouvel emprunt de document sera alors suspendu.

➤ Pour tout document perdu ou abîmé, il sera demandé le remboursement au coût de remplacement.

➤ La médiathèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Aussi, elle dégage sa responsabilité à toute infraction aux règles suivantes :

♦ *les auditions ou visionnements des documents multimédia sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé.*

♦ *la reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.*

♦ *la reproduction partielle ou totale des vidéos et des documents sonores est formellement interdite.*

La consultation Internet

➤ L'espace multimédia est ouvert à toute personne abonnée à la médiathèque.

➤ Il est interdit de :

- télécharger
- consulter des sites à caractère violent ou pornographique

➤ La durée de consultation est limitée à une demi-heure, si le nombre de demandes est important.

➤ L'impression de documents est autorisée, mais payante: 15 cts d'euros par feuille.

L'inscription

L'inscription individuelle

➤ L'inscription de l'utilisateur est valable un an, de date à date. Lors de sa première inscription, une carte de lecteur lui est remise. Tout changement d'adresse ou perte de carte doit être signalé automatiquement. Le remplacement de la carte est à la charge de l'utilisateur pour un coût de 2 €.

➤ L'accès aux différents services est conditionné par le paiement d'un abonnement de 15 € par famille et par an, quelle que soit la composition de la famille. Ce droit est payable en une, voire plusieurs fois. Les bons CAF ou MSA sont acceptés. Il permet à tous les membres d'une même famille d'avoir une carte d'abonné à la médiathèque.

➤ Pour l'inscription des moins de 18 ans, l'autorisation des parents est obligatoire.

L'inscription des groupes

Peuvent s'inscrire au titre des groupes, pour leurs animations:

- les établissements scolaires
- les centres socio-éducatifs
- les associations de lutte contre l'illettrisme

Une carte d'emprunteur est remise à chaque responsable d'établissement gratuitement.

Pour les foyers médico-sociaux, il sera délivré un abonnement payant de 15 € par établissement.

Le prêt

➤ Un abonné peut emprunter pour une période de 3 semaines maximum :

- 5 imprimés
- 1 DVD ou 1 VHS
- 1 CD

➤ L'emprunteur chef de famille est responsable des documents :
perte, détérioration, mauvais usage...pour l'ensemble des abonnés qu'il
représente.